

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 29 JANVIER 2025

Les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, régulièrement convoqués le 17 janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la direction, le mercredi 29 janvier 2025 à 9h00, sous la présidence de Monsieur Pierre Maisonnat, président.

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Christian Féroussier, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sandrine Genest (en visio), Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), René Sabatier (en visio), Matthieu Salel, Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon,

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant Contesse Sébastien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure.

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Cécile Dubois, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Ronan Philippe, Ingrid Richioud, Françoise Rieu-Fromentin, Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Jérôme Ployon, Capitaine Didier Zen

➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Procurations :

Mme Françoise Rieu-Fromentin à Mme Laetitia Bourjat.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Dubois

Le président procède à l'appel puis s'assure du quorum pour cette séance.

Le président invite les élus présents lors du conseil d'administration du 27 novembre 2024 à formuler leurs éventuelles observations, puis à approuver le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Un film de présentation du rapport d'activité 2024 est diffusé.

Le président donne ensuite la parole au lieutenant-colonel Jean-Philippe Ladet pour la présentation de la méthodologie de rédaction du règlement opérationnel (Annexe 1)

I. Débat d'orientations budgétaires – exercice 2025

Le président présente le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2025 (Annexe 2)

Le président invite, ensuite, ses collègues à formuler leurs observations.

M. Mathieu Salel demande si concernant l'augmentation des interventions payantes, il s'agit du nombre d'intervention ou du tarif de l'intervention. Il souligne aussi qu'il est devenu facile d'appeler les pompiers pour tout et rien, et que cela a un coût.

Le président explique que le tarif de ces interventions a, pour certaines, déjà été augmenté, mais qu'une nouvelle grille tarifaire sera proposée en conseil d'administration.

M. Jean-Paul Vallon félicite l'ensemble des personnes qui ont contribué à ramener la situation financière à la normale. Il en profite pour remercier le département pour sa contribution qui n'a eu de cesse d'augmenter ces dernières années, mais aussi l'État pour sa contribution à travers le Fond vert et la DETR.

Le président souhaite remercier le chef du groupement ressources, Patrice Vannier et Sylvaine Vigouroux du service des affaires financières et commande publique, pour le travail engagé sur la préparation du budget 2025.

M. Christian Ferroussier souligne que les finances du SDIS sont bien gérées avec un état de la dette qui a fortement baissé et qui permet d'envisager des investissements futurs de manière plus sereine. Il en profite pour souligner l'importance de travailler en confiance et dans la sérénité. Il remercie, lui aussi les équipes du SDIS mais aussi l'État pour les aides financières. En effet, selon lui, ces dernières seront indispensables car le département ne pourra pas porter seul les investissements futurs.

Marc-Antoine Quennette indique que ces dernières années, il y a eu une augmentation très significative des budgets en fonctionnement, plus 30% sur 3 ans, ce qui démontre que le département accompagne le SDIS autant que possible. Cependant pour pouvoir accompagner le SDIS, le département a dû faire des choix et des arbitrages sur d'autres choses. La priorité sur la sécurité sera maintenue mais en fonction des capacités financières du département.

M. Mathieu Salel, demande si les autres SDIS sont confrontés à la même situation et s'il y a une démarche qui est faite au niveau national, notamment sur la question du dédommagement des interventions des sapeurs-pompiers en substitution des ambulances privées.

Le président indique qu'il doit y avoir une prise de décision au niveau gouvernemental, avec une clarification des missions des SDIS.

Mme la préfète précise que des travaux sont en cours au niveau de l'État. En outre, elle évoque la piste d'une rencontre avec la CPAM au niveau départemental pour faire remonter la question du financement des carences.

M. Marc-Antoine Quennette indique que sur le montant de la TSCA (article 53 fléché vers les SDIS) a été de 8 millions d'euros en 2024.

Le lieutenant Jean Jaussaud demande si pour la mise en place des gardes casernées prévues par le SDACR, il y a des secteurs priorités.

Le président indique que le secteur le plus en tension est celui de Sud-Cévennes, et qu'il sera, donc, renforcé en priorité.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires envisagées par le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche pour l'exercice 2025, sur la base du rapport et de son annexe ci-jointe.

II. Modification du tableau des effectifs : suppression et création de postes

Le président présente ce rapport et invite ensuite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

→ de la suppression de :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2025

→ de la création de :

- 1 poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} mars 2025

Suppression			Création			N° de poste
<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Attaché territorial	A	1	210-ADM-A

→ de la suppression de :

- 1 poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} février 2025

→ de la création de :

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2025

Suppression			Création			N° de poste
<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	
Adjoint technique	C	1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	229-TECH-B

→ de la suppression de :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2025

→ de la création de :

- 1 poste d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} février 2025

Suppression			Création			N° de poste
<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Ingénieur territorial	A	1	272-TECH-A

Le président indique que l'ordre du jour est épuisé et donne la parole au lieutenant-colonel Guillaume Defudes pour présenter le travail effectué sur le projet d'établissement (Annexe 4).

Le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

M. Mathieu Salel demande à avoir un retour sur l'exercice NOVI qui a eu lieu à la grotte Chauvet 2.

Madame la préfète indique qu'il s'agissait d'un exercice d'ampleur qui devait à l'origine se dérouler en 2024 et qui a mobilisé une cinquantaine de personnes afin de tester la parfaite coordination entre les différentes équipes intervenantes et la capacité des acteurs de terrain.

Elle indique que le résultat de cet exercice est plutôt positif et qu'il a permis d'identifier les points à améliorer comme la fluidité dans la transmission des informations. Mais cela a aussi permis de démontrer la bonne coordination entre tous les acteurs (gendarmes, sapeur-pompiers, service hospitalier).

Le président poursuit en faisant un point sur les derniers mouvements de personnels. Il indique que pour remplacer de façon pérenne le lieutenant-colonel Jean-Michel Chalancon, actuellement en arrêt maladie de longue durée ; le commandant Filipe Fazandero est nommé au poste de chef du groupement sud. Il continuera, néanmoins, en parallèle le développement du projet Nexsis. C'est le lieutenant-colonel Guillaume Defudes qui prend l'intérim au poste de chef du groupement centre. Il conserve également son poste de chef de groupement pilotage stratégique – qualité de vie au service, en parallèle. Le capitaine Ludwig Montagne, quant à lui, est nommé au grade de commandant, en prenant le poste de chef du service mise en œuvre opérationnelle. Sa remise de galon est alors effectuée lors de cette réunion du conseil d'administration.

Enfin le capitaine Julien Descours est nommé chef du centre de secours de Privas.

Pour terminer, madame la préfète présente ses vœux. Elle salue, ensuite, le bilan d'activité du SDIS de l'Ardèche qui illustre parfaitement à la fois le professionnalisme, l'adaptabilité, mais également la capacité à se former et à monter en compétences. Elle indique que l'année 2025 devra mobiliser les équipes du SDIS avec la rédaction du règlement opérationnel. Ce dernier devra, notamment prendre en compte les aléas climatiques qui ont tendance à se multiplier et à s'intensifier. Elle rappelle que l'État et ses services seront toujours aux côtés du SDIS pour accompagner la montée en professionnalisme, en compétence et en puissance du SDIS de l'Ardèche. Et ce, afin d'être capables de tenir les exigences de qualité d'intervention que les ardéchoises et les ardéchois sont en droit d'attendre de la part de leur service départemental.

Enfin, elle informe les membres du conseil d'administration que le SDIS de l'Ardèche a été particulièrement honoré en début d'année, puisque le directeur a été élevé au grade de chevalier de la légion d'honneur et le directeur adjoint au grade de chevalier dans l'ordre national du mérite.

Le président termine en annonçant que madame la préfète a, quant à elle, été élevée au grade d'officier de l'ordre national du mérite.

La séance est levée à 11h00.

Le président
du conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a '+' sign.

Pierre Maisonnat